Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260304-D2026005-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE TREMUSON

SEANCE DU 4 MARS 2026

Date de la convocation :
17 février 2026
Date d'affichage :
17 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 16
Présents – 12
Procuration : 1

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Etaient présents : ORGEBIN Yvon, CALVEZ Laurence, BONGRE Raymond, ASSON Pascale, JEAN Florence, GUILLO Sylvie, LE FORBAN Roselyne, BONENFANT Gaëlle, GUILLET Pascale, DEPOIS Claudie, LE ROUX Odile et HIE Sophie.

Absents excusés : CESARI Joëlle a donné procuration à CALVEZ Laurence, JANOT-MONFORT Annie, GUILLERME Christian et LE PAGE Gérard.

Secrétaire de séance : M. Edouard SAINTILAN

Délibération 2026-005 / Domaine de compétence par thème – Transport

Objet : Convention tripartite pour la délivrance des titres TUB

Madame Laurence CALVEZ, adjointe aux affaires sociales, informe le Conseil d'Administration de la nécessité de renouveler la convention TUB conclue avec la Société Publique Locale Baie d'Armor Transport et Saint-Brieuc Armor Agglomération. Cette convention de partenariat arrivée à échéance permet au C.C.A.S de Trémuson de déployer la carte Korrigo à un tarif préférentiel pour des administrés sous condition de ressources. La carte Korrigo donne accès au réseau des TUB, ce qui favorise la mobilité des personnes les plus fragiles. Elle leur permet d'accéder aux principaux services présents sur l'Agglomération Briochine et facilite les démarches de recherche d'emploi sur un périmètre plus étendu.

La convention prévoit les obligations des différentes parties qui participent financièrement afin de réduire le coût du titre de transport. Ainsi, Saint-Brieuc Armor Agglomération a prévu un taux de réduction de 55% du prix de l'abonnement pour les personnes éligibles à la complémentaire santé solidaire. Ce taux de réduction est porté à 75% pour les personnes ayant des ressources égales ou inférieures au RSA et les personnes bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de renouveler la convention avec la Société Publique Locale Baie d'Armor Transport et Saint-Brieuc Armor Agglomération pour la période 2026-2032. La convention est valable 5 ans et elle peut être renouvelée une fois sauf décision expresse de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention TUB pour la période 2026-2032.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Yvon ORGEBIN

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260304-D2026005-DE